

GENERALITES

Le présent document est valable pour tous les types de solutions VETROGARD et pour leurs vitrages isolants associés.

Les vitrages VETROGARD offrent uniquement le niveau de protection optimal dans chacune des classes de résistance individuelles quand ils sont pris en feuillure sur tous les côtés. L'encadrement de tous les côtés est fortement recommandé en raison de l'aspect visuel des bords du vitrage! De plus, les châssis doivent être conformes avec les classes de résistance individuelles. En principe, les parcloles doivent être installées à l'opposé de la face d'attaque.

Les vitrages VETROGARD sont constitués en partie de vitrages feuilletés complexes. Par conséquent, les directives de vitrages feuilletés, en plus de l'EN ISO 12543 Partie 5 et 6, et les directives de qualité spéciales VETROGARD doivent être prises en considération.

Pour le transport, le stockage et le montage de VETROGARD, les points suivants doivent être observés:

VETROGARD doit être transporté et stocké à des températures comprises entre -30° C et 60° C. Les conditions climatiques extrêmes ainsi que l'exposition à la lumière directe du soleil doivent être évitées. La formation de condensation entre les verres doit être évitée pendant le transport et le stockage. En général, pour une utilisation en extérieur, les vitrages VETROGARD doivent être assemblés en vitrages isolants avec des couches adaptées à l'usage. Lorsque les verres sont installés dans un bâtiment non chauffé ou climatisé, les instructions ci-dessus s'appliquent de la même façon que pour le stockage ou transport.

Tous les vitrages VETROGARD doivent être stockés au sec et ne doivent pas être exposés à la lumière directe du soleil ou à d'autres sources de chaleur. De même, il faut éviter toute accumulation de chaleur derrière le verre, par exemple, à cause de persiennes, rideaux, stores, ou autres.

Le transport et le stockage doivent être réalisés de manière à ce que tous les composants verriers de chaque volume soient soutenus. Les volumes doivent être stockés et transportés verticalement. En général, il faut utiliser des couches intermédiaires appropriées et/ou des intercalaires pour empêcher le contact direct entre les surfaces de verre.

Pour tous les verres, des cales en polyamide, chloroprène, APTK, PE ou des profilés en silicone (pas de PVC) d'une dureté Shore A de 60 à 70 degrés doivent être utilisés. L'épaisseur de ces cales doit être d'au moins 5 mm et la longueur de la cale doit être comprise entre 80 et 100 mm.

POST-TRAITEMENT/NETTOYAGE

Les vitrages VETROGARD ne doivent pas être endommagés après la production dans l'usine de fabrication, ni subir d'autres traitements d'une quelconque façon. Cela s'applique particulièrement pour le scellement, pour la périphérie du vitrage et les surfaces vitrées. Les travaux de soudage à proximités des verres VETROGARD nécessitent une protection contre les gouttelettes de soudeuse et les étincelles, etc., ainsi que contre la surchauffe.

Par principe, les VETROGARD doivent être nettoyées avec des produits et des méthodes d'entretien qui n'entraînent pas de rayures ou d'abrasion.

En général, il faut nettoyer à grande eau claire. Les éponges ou les chiffons ne doivent pas contenir de saletés abrasives, telle que des résidus de sable ou de mortier. Les détergents alcalins ou acides contenant du fluorure ne sont pas appropriés. Il faut éviter tout nettoyage avec des outils abrasifs, pouvant rayer ou aggraver, tels que les spatules, les lames de rasoir ou la laine d'acier.

Les résidus de béton, de ciment ou de mortier ne doivent pas être enlevés à sec. Il faut éviter tout contact des surfaces en verre avec de l'eau contenant du béton ou du ciment; le cas échéant, il faut rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. En cas de contact prolongé, des dommages irréversibles pourraient être occasionnés.

MONTAGE

Chaque vitrage VETROGARD doit être examiné avant l'installation pour détecter tous défauts ou dommages apparents éventuels. Les verres endommagés ou défectueux ne doivent pas être montés.

Il faut respecter les étiquettes, autocollants et indications relatifs au mode d'installation des verres. La feuillure entre le verre et le châssis doit être ventilée conformément aux instructions et aux normes en vigueur et il faut absolument éviter toute humidité persistante. En raison d'une éventuelle incompatibilité matérielle, aucune garantie du fabricant du verre ne peut être engagée en cas de collage ou de scellement dans la feuillure.

Pour les vitrages installés dans des pièces à forte humidité ambiante, pour les vitrages soumis à de fortes charges thermiques, statiques ou dynamiques, pour les vitrages inclinés, positionnés à l'horizontal, ou les vitrages isolants à des altitudes supérieures à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer, le client doit donner à l'avance des informations précises sur les conditions du lieu de destination et le type d'utilisation des marchandises et solliciter un accord écrit au préalable.